

Heures supplémentaires ? Demande d'informations...supplémentaires.

Le Quotidien jurassien, dans son édition du 26 mars 2011, informe les lecteurs du dépôt de deux motions (no 996 et no 998) liées notamment aux heures supplémentaires des chefs de service. Il interroge à cet effet le chef du Service du personnel, Patrick Wagner.

Ce dernier déclare entre autre que « Certains chefs de service ont beaucoup d'heures supplémentaires, d'autres pas, notamment ceux qui ne timbrent pas. Ils ne sont pas une exception par rapport aux autres employés de l'État (...). Il y a objectivement des situations où certains chefs de service, mais aussi d'autres employés, doivent faire beaucoup d'heures (...). De mémoire, une dizaine de personnes, sur 1200 fonctionnaires, ont d'énormes totaux d'heures supplémentaires ».

Au vu des renseignements donnés par le chef du Service du personnel, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions ci-dessous. Il serait judicieux que les réponses soient données avant la séance du Parlement qui traitera les motions précitées, ceci par souci de transparence.

1. Combien de chefs de service ne timbrent pas ? Pourquoi ?
2. Les chefs de service qui ne timbrent pas n'ont pas beaucoup d'heures supplémentaires. Pourquoi ne pas abandonner l'obligation de timbrer pour tous les chefs de service ?
3. Une dizaine de personnes ont d'énormes totaux d'heures supplémentaires. Qu'entend-on par « énormes totaux » ? Peut-on chiffrer le nombre d'heures ?
4. Comment dans la pratique sont compensées « ces énormes totaux » d'heures supplémentaires ?
5. Quel est l'état des lieux du compte épargne-temps de l'ensemble des chefs de service ?

Pour le groupe PDC-JDC

Yves Bigon

Delémont, le 4 avril 2011

M-Fr. Chervat

Chervat

Chervat

Chervat

Chervat